

FICHE D'ADHESION

IBERICA - CENTRE CULTUREL IBERIQUE DES HAUTS DE FRANCE



NOM :

PRENOM :

PARENTS (SI ENFANT):

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE PORTABLE :

EMAIL :

FACEBOOK :

Je souhaite participer aux activités :

- Cours Espagnol Flamenc'Tonic Cours de Danse Flamenco
 Cours Portugais FlamencoKids

Je souhaite m'investir un peu plus :

- Distribuer pour Iberica Participer aux manifestations
 Participer aux activités Peña-Sede
 Participer aux travaux de rénovation du Local
 Autres (je propose) :

Je verse ma cotisation de € pour l'année 20..... - 20

par chèque à l'ordre de IBERICA

Je règle mon adhésion au cours/Stage de

de € par cheque à l'ordre de IBERICA

(nombre de chèques d'un montant de€.)*

Si règlement en plusieurs fois, tous les chèques sont remis le premier jour des cours !

TARIFS D'ADHESION ET DES COURS

ADHESION COTISATION :

Personne Seule	15€	Couple + Enfants	30€
Couple	25€	Enfant seul (-12ans)	10€

L'adhésion prend effet le 1er septembre et se termine le 30 aout de l'année suivante.

TARIFS DES COURS DE LANGUES : 30 cours/an

Cours de Portugais	Cours d'Espagnol
Adhésion Ibérica + 230€	Adhésion Ibérica + 150€
Enfant moins de 12 ans : Adhésion 10€ + tarif cours	

TARIFS DES COURS DE DANSE FLAMENCO :

Débutants : les samedis de 14-15h30 et dimanches de 14h-15h30 (aucune pratique antérieure exigée) **Non-débutants** : les samedis de 15h30-17h et dimanches de 15h30-17h

19&20 /09: SEVILLANAS 1 - 10&11 /10 : TANGOS - 14&15/11 : SEVILLANAS 2 –
12&13/12 : ALEGRIAS - 16&17/01 : SEVILLANAS 3 - 6&7/02 : FANDANGOS
13&14/03 : SEVILLANAS 4 - 10&11/04 : GUAJIRA - 15&16/05: RUMBAS
5&6/06 : BULERIAS (deb) / SEVILLANAS (non-deb)

1 session (2x1h30) : 20€/25€ – Formules 10 sessions 185€ + 15€ (cotisation)

FLAMENC'TONIC : mercredis 19h à 19h45 (hors vacances)

Tarifs : **3€**/5€ la séance de 45' – 25€**/40€ (10 cours) – 75€**/125€ (année : 30 séances)**

**** tarifs réduits pour seclinois et adhérents Ibérica et Associations Flamencas**

COURS FLAMENCOKIDS : mercredis matins (hors vacances)

100€ extérieur (80€ seclinois) + adhésion

Inscriptions préalables Obligatoires – Places limitées



À envoyer ou remettre à :

IBERICA, centre culturel Ibérique des hauts de France

160 arrière rue des Martyrs de la résistance

allée des jardins (à côté n°154) - 59113 SECLIN

Tel : +33 (0)7 89 82 65 77 - courriel : iberica@live.fr - iberica.info

REGLEMENT INTERIEUR IBÉRICA

ARTICLE 1 – Conditions d'admission :

Les cours, Stages, Ateliers et activités s'adressent par ordre de priorité aux adhérents et aux sympathisants du centre culturel.

ARTICLE 2 – Inscriptions, Droits d'Inscriptions et frais - Cours & Activités :

La réinscription d'une année sur l'autre n'est pas automatique. Les inscriptions et réinscriptions ont lieu aux dates et heures définies par le centre culturel. Tout élève désirant s'inscrire doit présenter la fiche d'inscription remplie, ce règlement signé et le règlement.

Pour accéder aux cours, les élèves doivent être à jour de paiement.

En cas d'inscription en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au prorata des cours restants.

En cas d'abandon d'un élève, aucun remboursement ne pourra être sollicité.

Les élèves nouvellement inscrits dans une discipline ont la possibilité de suivre un cours d'essai gratuit (sauf activité payable à la séance).

Les participants assurent être en bonne santé et pouvoir suivre les activités (cas certificat médical non-obligatoire loi en vigueur)

ARTICLE 3 – Fonctionnement des Cours, Stages, Ateliers et Activités :

Les cours annuels s'étendent sur une année scolaire selon le calendrier scolaire instauré par l'Éducation Nationale. La répartition des élèves dans les classes est faite par les responsables du centre culturel, en relation avec les professeurs. Les cours et répétitions ne sont pas publics, sauf autorisation préalable de l'enseignant ou au cours des journées «portes ouvertes».

Les élèves sont tenus de participer aux événements (gala de danse, auditions, etc) qui engagent un travail collectif au risque (par leur absence) de pénaliser le collectif. Ces restitutions sont pleinement associées au cursus de l'élève et participent à sa progression et à son évaluation. Les Stages pourront être proposés durant toute l'année civile.

Le centre culturel se réserve le droit de modifier les horaires et lieux d'une activité ou de supprimer des activités faute d'un minimum de participants. Aucun spectateur n'est autorisé durant les cours, Stages et Ateliers. Les Activités sont dispensées au centre culturel IBÉRICA. Ils pourront avoir lieu exceptionnellement dans un autre lieu en intérieur ou extérieur.

ARTICLE 4 – Matériel & conditions de travail

Cours, Ateliers & Stages de Musique : Les élèves sont tenus de se procurer, à leur frais, Instruments et fournitures demandés par l'enseignant. Cours, Ateliers & Stages de danse : FLAMENCO (jogging ou legging, jupe longue ou de Flamenco, tee-shirt ou tenue de Flamenco, chaussures de Flamenco ou à talons carrés) – FLAMENCO KIDS (robe de Flamenco enfants ou legging tee-shirt ou robe longue, chaussures de flamenco ou baskets) – FLAMENC'TONIC' (tenue souple de sport + Baskets)

Les accessoires nécessaires (éventails, fleurs, châles, castagnettes, cahiers, liste non exhaustive ...) sont à la charge de l'élève.

Le centre Culturel IBÉRICA pourra vous proposer d'acheter chaussures spécifiques et accessoires par le biais de son réseau. Stages et Ateliers : Le nécessaire vestimentaire et accessoires, à la charge de l'élève, seront listés en amont (si besoin).

ARTICLE 5 – Règles de vie collective

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et de se comporter correctement vis-à-vis des autres usagers et du personnel. Il est interdit de fumer au sein des locaux. L'usage des téléphones portables est proscrit durant les cours.

Les usagers sont priés de respecter la propreté des locaux. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les locaux sont interdits aux animaux, à l'exception des chiens accompagnateurs de personnes handicapées. L'usage des locaux se fait dans le cadre général des règlements de sécurité. En cas d'alerte, les usagers doivent se conformer aux consignes de sécurité données par le personnel ou par toute personne habilitée à cet effet. Sous l'autorité de la Direction et dans le cadre légal, des sanctions peuvent être appliquées envers les usagers, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de toute personne qui, par son

comportement, ses propos ou ses écrits manifesterait un manque de respect envers le public ou le personnel. Dans un souci de sécurité, les parents devront s'assurer de la présence du professeur en accompagnant les enfants mineurs jusqu'au lieu du cours concerné. La responsabilité des professeurs n'est engagée que pendant la durée normale du cours. Il est demandé aux élèves d'arriver à l'heure (5' avant le cours).

ARTICLE 6 – Assiduité et Absence des élèves

La formation d'un élève implique préalablement l'engagement personnel à une discipline. Par son inscription, l'élève s'engage donc à suivre régulièrement les cours individuels et / ou collectifs, les examens, auditions publiques. Les professeurs tiennent à jour les feuilles de présence de leurs élèves.

ARTICLE 7 – Absence et/ou remplacement d'un professeur – Annulation de Cours.

Les élèves sont avertis de l'absence d'un professeur dès que possible par tous, ou l'un des, moyens (téléphone, sms, courriel, réseau sociaux, internet, affichage ...). En cas d'absence d'un professeur, le remplacement ne sera pas systématique. En cas d'annulation de cours pour absence de professeur ou cas de force majeure, Le centre culturel s'efforcera de le faire remplacer, de reporter le cours, de proposer une substitution de ce cours par tout autre moyen (internet, téléconférence, etc ...) dans les plus brefs délais si les circonstances le nécessitent. En cas d'annulation de cours sans possibilité de report ou substitution de plus de 4 séances, un remboursement pourra être sollicité.

ARTICLE 8 – Droit à l'image

Au cours des activités intérieures ou extérieures, des captations photos, vidéos, audios pourront être effectuées auprès des professeurs, des élèves et du public présent. Le centre culturel est également protégé par vidéo surveillance. Ces captations pourront être utilisées à des fins pédagogiques, de communication, d'information ou de promotion (plaquettes, affiches, Expositions, site internet...). Aucune autre captation n'est autorisée sauf avis de la direction ou du professeur (captation de chorégraphie en fin d'activité, spectacles ...), si une captation est accordée elle ne pourra être publiée, ni utilisée par une autre personne.

ARTICLE 9 – Accès à la PEÑA SEDE IBÉRICA : CENTRE CULTUREL IBÉRIQUE - SECLIN

L'accès à la PEÑA-SEDE IBÉRICA s'effectue par l'allée des Jardins qui s'emprunte exclusivement à pied. L'entrée se situe à droite du numéro 154 rue des Martyrs de la résistance 59113 SECLIN. Aucun véhicule n'y est autorisé, sauf cas de personnes à mobilité réduite ou handicap, dans ce cas, après dépôt de cette personne, le véhicule devra ressortir immédiatement. Le centre culturel impose le respect de l'article afin d'entretenir les bonnes relations entre riverains. Tout manquement pourra être sanctionné.

ARTICLE 10 – Assurances - Responsabilités

Le centre culturel IBÉRICA décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux et rappelle aux élèves de ne laisser aucun objet de valeur (ni argent, ni bijou, ni téléphone...). Il est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle pour l'élève. IBÉRICA reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant les dommages et les risques liés à l'occupation de ses locaux.

ARTICLE 11 – Respect et application du présent règlement

Le CA pourra modifier à tout moment le présent règlement. Le personnel bénévole et professionnel d'IBÉRICA sont chargés de son application. Lors de l'inscription, les participants, élèves et parents d'élèves sont réputés avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes sans exception. Le non respect peut entraîner des sanctions, évictions temporaires ou définitives sans remboursement le cas échéant, prononcées par le responsable présent sans contestation possible.

NOM PRENOM :

Responsable de l'enfant mineur :

DATE :

SIGNATURE :

*Je valide Numériquement

> * INITIALES :

* Cochez cette case et apposer mes Initiales valent signature